

Compte-Rendu de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 10 juin 2021

ABSENTS EXCUSÉS : Audrey HAMELIN ayant donné pouvoir à Bonaventure SOHOU

Secrétaire de séance : Valérie VINCENT

Date de la convocation : 3 juin 2021

Délibération 2021 012 – Règlement périscolaire 2021-2022

- Règlement et nouveaux tarifs acceptés à l'unanimité.

Délibération 2021 013 – Subvention pour la bibliothèque de l'école

L'Éducation Nationale propose un plan Bibliothèques d'école en Loir-et-Cher consistant en un financement de 1500 euros de livres en contrepartie d'un engagement de la collectivité à cofinancer ces achats à hauteur de 100 euros minimum. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la bibliothèque de l'école à hauteur de 100 euros.

Délibération 2021 014 – Dissolution CCAS

Dissolution du CCAS actée au 1^{er} janvier 2006.

Délibération 2021 015 – Ventes de la parcelle K89 à Villerbon

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune détient des parcelles de terre sur la commune de Villerbon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions décide de vendre la parcelle K89 au prix de 43 400 €, les frais de bornages éventuels et notariés étant à la charge de l'acquéreur.

Délibération 2021 016 – Ventes de la parcelle K121 située à Villerbon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions décide de vendre la parcelle K121 située à Villerbon, au prix de 16 650 €, les frais de bornages éventuels et notariés étant à la charge des acquéreurs.

Délibération 2021 017 – Ventes des parcelles K290 et K546

Suite à la demande d'un riverain, le Conseil Municipal par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions accepte la proposition et décide de vendre les parcelles K290 et 546 a au prix 1000 €, les frais de bornages éventuels et notariés étant à la charge des acquéreurs.

Délibération 2021 018 – Personnel communal : suppression de postes

Suite au départ à la retraite de 2 agents, il convient de supprimer du tableau des effectifs :

- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (28/35^{ème})
- Un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps non complet (28/35^{ème})

Délibération 2021 019 – Personnel communal : accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.

- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie ;
- ♦ au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 14/35^{èmes} dans le grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour exercer les fonctions d'Adjoint à la secrétaire de mairie ;
- ♦ au maximum 1 emploi à temps non complet à raison de 20/35^{èmes} dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique.

Délibération 2021 020 – Personnel communal : accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade de Rédacteur pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois et demi (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 11 juin au 31 août 2021 inclus.

Délibération 2021 021 – Agence Technique Départementale 41 (ATD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'ATD par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions à compter du 1^{er} janvier 2022.

Délibération 2021 022 –Faisabilité de la voie verte vers Ménars

Le Maire rappelle le projet d'une voie verte reliant Saint-Denis à Menars pour un montant de 79081 € TTC. Deux subventions ont été demandées, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DDAD (Dotation Départementale d'Aménagement Durable). À ce jour, la DETR nous a été refusée mais la DDAD nous a été attribuée pour un montant de 13100 € + un complément en faveur des mobilités alternatives de 32900 €. L'opération devra être réalisée sous 15 mois à compter du 15 mars 2021. Réalisation dans l'année de cette voie verte.

Délibération 2021 023 –Projet d'implantation d'un parcours de santé

Le Maire propose l'installation d'un parcours de santé en rondins pour un montant posé de 10680 € TTC aux environs du stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions, approuve cette proposition.

Délibération 2021 024 – Etude d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements 2021/2022, au vu des taux d'emprunts assez faibles du moment, il apparaît opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 €.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales proposées, et après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention, de

contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Val de France pour un montant de 150 000 euros pour une durée de 10 ans.

Délibération 2021 025 – Régularisation budgétaire

Lors du vote du budget 2021, les résultats (art. 002) de l'année 2020 ont été arrondis au lieu d'être reporté au centime près. Il convient de régulariser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide des virements de crédits suivants :

- Art. 615231 : -0,66 €
- Art. 002 : +0,66 €

Délibération 2021 026 – Suite à erreur matérielle, Dissolution CCAS

Le Maire informe le Conseil Municipal que les compétences du CCAS ont été transférées à Agglopolys au 1^{er} janvier 2006. Les résultats du CCAS ont été repris au budget général de la commune à cette date. Cependant, il n'a pas été retrouvé de délibération actant la dissolution du CCAS. Le Maire propose de régulariser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention approuve la dissolution du CCAS au 31 décembre 2005.

Questions diverses :

- Sativa a été choisi comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage AMO pour le projet de la rue de la Loire.
- Maison France Services : cette compétence n'est pas retenue par Agglopolys. La commune réfléchit à l'aide qui peut être mise en place en fonction des besoins des usagers (carte grise, pôle emploi, impôts, ...).
- Travail d'été : la commune recherche 1 personne en juillet et août pour 20 heures par semaines le matin pour l'arrosage.
- Le tableau pour les élections sont envoyés ce jour par email.
- Le changement de PLU est accepté par l'agglomération pour les « Terrasses de Saint-Denis-sur-Loire ».
- Visite du village fleuri de Chédigny en Touraine.
- Invitation pour le concert/spectacle humoristique le 07 juillet 2021 à 20h30 à Villebarou.

Fin de la séance à 22h15